

213C0668
FR0010481101-OP014-AS06

13 juin 2013

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

ARKOON NETWORK SECURITY

(Alternext)

- 1 - Le 11 juin 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ARKOON NETWORK SECURITY (ci-après dénommée « ARKOON ») déposée, en application des articles 233-1, 2°, 234-2 et 235-2 du règlement général, par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Cassidian CyberSecurity (cf. Décision & Information 213C0651 du 11 juin 2013).

La note d'information de la société Cassidian CyberSecurity (visa n°13-267 en date du 11 juin 2013) et la note en réponse de la société ARKOON (visa n°13-268 en date du 11 juin 2013) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 14 juin au 4 juillet 2013 inclus**.

Oddo Corporate Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Cassidian CyberSecurity, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions ARKOON non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Nyse Euronext Paris est également mise en place afin de permettre la prise en charge par l'initiateur des frais de courtage des actionnaires vendeurs majorés de la TVA y afférente à hauteur de 0,2% du montant de l'ordre, dans la limite de 100 € par dossier, ces montants s'entendant toutes taxes incluses.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions ARKOON sera reprise le 14 juin 2013.